

FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes (DCU)

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.

28 mars 2018

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le FNB Desjardins Indice univers obligations canadiennes. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. au 514 286-3499 ou sans frais au 1 866 666-1280 ou visitez FNBDesjardins.com.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création :	3 avril 2017
Valeur totale au 28 février 2018 :	19 511 361 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	0,13 %
Gestionnaire du FNB :	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
Gestionnaire de portefeuille :	Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
Distributions :	Mensuelles

Information sur les opérations

Symbole boursier :	DCU
Bourse :	TSX
Monnaie :	Dollars canadiens
Volume quotidien moyen :	n/d ¹
Nombre de jours de négociation :	n/d ¹

Information sur l'établissement du prix

Cours du marché :	n/d ¹
Valeur liquidative :	n/d ¹
Écart acheteur-vendeur moyen :	n/d ¹

¹ Cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

Dans quoi le FNB investit-il ?

Le FNB cherche à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible de le faire et avant déduction des frais, le rendement d'un vaste indice d'obligations canadiennes. Le FNB cherche à reproduire le rendement du Solactive Canadian Bond Universe TR Index (l'« indice »). La stratégie de placement du FNB consiste à investir, directement ou indirectement, dans un portefeuille de titres canadiens à revenu fixe qui reproduit étroitement l'indice. L'indice est composé de titres canadiens à revenu fixe de qualité supérieure émis sur le marché canadien, dont des obligations gouvernementales et quasi gouvernementales et des obligations de sociétés.

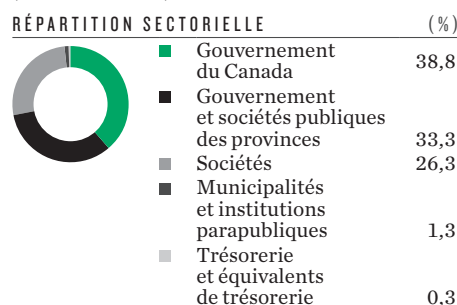
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 28 février 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (28 FÉVRIER 2018)

	(%)
1. Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,250 %, 2020-12-15	1,9
2. Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,950 % 2019-06-15	1,7
3. Gouvernement du Canada, 0,750 %, 2019-08-01	1,5
4. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,350 %, 2018-12-15	1,4
5. Gouvernement du Canada, 4,000 %, 2041-06-01	1,3
6. Gouvernement du Canada, 3,500 %, 2045-12-01	1,3
7. Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,000 %, 2019-12-15	1,2
8. Province de l'Ontario, 5,600 %, 2035-06-02	1,2
9. Gouvernement du Canada, 1,500 %, 2020-03-01	1,2
10. Gouvernement du Canada, 1,000 %, 2022-09-01	1,1

Pourcentage total des 10 principaux placements : 13,7 %
Nombre total de placements : 488

RÉPARTITION DES PLACEMENTS (28 FÉVRIER 2018)



Quels sont les risques associés à ce FNB ?

- La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.
- Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».
- En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé.
- Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

NIVEAU DE RISQUE

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc., gestionnaire de ce FNB, estime que le niveau de la volatilité de ce FNB est **faible**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque et les risques propres au FNB qui peuvent avoir une incidence sur le rendement, veuillez consulter la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus du FNB.

AUCUNE GARANTIE

Les FNB n'offrent aucune garantie. Il est possible que vous ne puissiez pas récupérer l'argent que vous avez investi.

Quel a été le rendement du FNB ?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années, sur la base des rendements calculés en utilisant la valeur liquidative du FNB. Les frais du FNB ont été déduits du rendement exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB. Il est donc possible que les rendements du FNB ne correspondent pas à ceux de son indice. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

RENDEMENTS ANNUELS

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

MEILLEUR ET PIRE RENDEMENT SUR TROIS MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins d'une année civile.

RENDEMENT MOYEN

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des parts du FNB. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que le FNB est en activité depuis moins de 12 mois consécutifs.

Négociation des parts de FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif (souvent appelés fonds communs de placement), mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

ÉTABLISSEMENT DU PRIX

Les parts de FNB ont 2 types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée « **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

ORDRES

Une opération s'effectue principalement de 2 manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

MOMENT DE L'OPÉRATION

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

À qui le FNB est-il destiné ?

Aux investisseurs qui :

- souhaitent investir à long terme ;
- sont conservateurs et souhaitent obtenir un revenu sous forme d'intérêts et d'un gain modeste en capital ;
- souhaitent obtenir un revenu stable.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèce ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de ce FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. COURTAGES

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission lors de chaque achat ou vente de parts du FNB. Les commissions varient d'une maison de courtage à l'autre. Certaines maisons de courtage offrent des FNB sans commission ou exigent un montant minimum à l'achat.

2. FRAIS DU FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB. Au 28 février 2018, les frais du FNB s'élevaient à 0,13 % de sa valeur, ce qui correspond à 1,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. AUTRES FRAIS

Un montant correspondant au plus à 1,00 % du prix d'émission, d'échange ou de rachat d'un FNB peut être imposé afin de compenser certains frais d'opérations associés à une émission, à un échange ou à un rachat de parts de ce FNB. Ces frais ne s'appliquent pas aux porteurs de parts qui achètent et vendent leurs parts par l'entremise des services de la TSX.

4. COMMISSION DE SUIVI

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre achat dans les 48 heures suivant la confirmation de votre achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez aussi le droit d'annuler un achat ou, dans certains territoires de compétence, de demander des dommages-intérêts, si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

	TAUX ANNUEL (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,13 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais de transactions du FNB.	0,00 %
Frais du FNB	0,13 %

Renseignements

Communiquez avec Desjardins Gestion internationale d'actifs inc. ou votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus du FNB et d'autres documents d'information. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.
Service à la clientèle – FNB
1, Complexe Desjardins, C.P. 153,
Succursale Desjardins,
Montréal (Québec) H5B 1B3

Sans frais : 1 877 353-8686
Courriel : FNBInfo@desjardins.com
Internet : FNBDesjardins.com